

# Communiqué de presse N° 2015/08-001



## RELATIF AUX DIVERSES ENTRAVES A LA LIBERTE EN CENRAFRIQUE

Le 4 avril 2015, le Conseil National des Centrafricains dénonçait l'arrestation arbitraire orchestré par Monsieur Nicaise Samedi Karnou, alors ministre de la Sécurité publique sur ordre de la Présidente de Transition de deux personnalités ;

- Monsieur Michel Amine, Président de l'union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), candidat à l'élection présidentielle prochaine en Centrafrique, arrêté le mardi 7 avril à 17h, alors qu'il s'apprêtait à embarquer à bord du vol Air France.
- L'ancien Ministre d'Etat Abdoul Karim Meckassouale mercredi 13 mai 2015.

Le samedi 15 Aout 2015, alors qu'il s'apprêtait à prendre son vole pour Paris, Monsieur Bertin BEA, Secrétaire général par intérim du KNK, parti du Président François BOZIZE destitué par la rébellion Séléka le 24 mars 2013, a été interdit de vol, son Passeport confisqué, interpellé et mis aux arrêts dans les locaux des Services de Renseignement et d'Investigation(SRI) comme un brigand.

Le Conseil National des Centrafricains constate encore une fois de plus, que ces actes de violence politique qui violent le mandat du Chef de l'Etat de transition et du Gouvernement de transition, devient un mode de gestion politique qui contredit les principes directeurs de gestion de la transition, à savoir la recherche permanente de l'apaisement par l'inclusivité, la concertation et le dialogue, consacrés par les Accords du 11 janvier 2013 à Libreville, confirmés par les déclarations de Ndjamena des 3 et 18 avril 2013. Ces actes d'un autre temps perpétrés dans un passé récent par le Centre national d'études, de recherches et de documentation(CERD), deviennent paradoxalement les pratiques courantes des autorités de l'actuelle transition.

Le pouvoir de Catherine SAMBA PANZA, mal à l'aise du fait des multiples scandales qui lui sont imputés et de son incompétence criarde, devenu hargneux et maladroit, se trompe de combat et verse dans l'arbitraire.

Le CNC, soucieux du respect des dispositions de la Charte de transition en ses articles 3 et 4 qui garantissent les droits civiques et la liberté d'aller et venir des citoyens, condamne avec la dernière énergie l'arrestation de Monsieur BEA et rappelle que jusqu'à preuve du contraire le Parti KNK demeure un acteur de la vie politique nationale libre d'animer la vie politique. Par conséquent toutes les prises de positions publiques par Monsieur BEA Bertin au nom de son parti sont légitimes et ne sauraient justifier son arrestation.

Le CNC rend responsables la Chef de l'Etat de transition et tous les membres du gouvernement de transition des conséquences de leur violence politique devant l'histoire.

Fait à Paris, le 16 Août 2015

Animateur du CNC en Centrafrique : Vincent Mambachaka et Bernard BONDA  
CNC France et Coordonnateur de wa A za : Jean -Pierre MARA